

Séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, tenue le vendredi 15 novembre 9h00, au bureau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu située au 255, boulevard Laurier, bureau 100 à McMasterville, (QC), J3G 0B7.

Étaient présents :

Madame Maud Allaire, Ville de Contrecoeur, déléguée
Madame Diane Demers, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, déléguée
Monsieur Martin Dulac, Municipalité de McMasterville, délégué, président
Monsieur Marc Lavigne, Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, délégué, vice-président
Madame Marilyn Nadeau, Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, déléguée (par téléphone)
Monsieur André Lemay, Ville de Sainte-Julie, délégué suppléant
Madame Brigitte Minier, Ville de Mont-Saint-Hilaire, déléguée
Monsieur Denis Parent, Municipalité d'Otterburn Park, délégué suppléant
Monsieur Normand Varin, Ville de Sainte-Julie, délégué
Madame Vicky Langevin, Municipalité de Saint-Amable, déléguée
Monsieur Gilles Lamoureux, Municipalité de Verchères, délégué

Étaient absent

Madame Louise Allie, Ville de Beloeil, déléguée suppléante
Monsieur Martin Damphousse, Ville de Varennes, délégué

Était également présente :

Madame Madeleine Daoust, directrice générale
Patrick Quirion, trésorier Ville de Sainte-Julie, Comité des trésoriers
Sébastien Gagnon, municipalité de McMasterville

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Martin Dulac souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum.

Résolution 2019-11-15 - 01

Sur proposition de madame Brigitte Minier, appuyé par madame Diane Demers et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

3. ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS 18 OCTOBRE 2019

Résolution 2019-11-15 - 02

Sur proposition de madame Maud Allaire, appuyé par madame Marilyn et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 18 octobre 2019 tel que modifié

Les dates de résolutions devraient se lire 2019-10-18 au lieu de 2019-10-08.

4. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS (CHÈQUES, VERSEMENTS, TRANSFERTS)

Résolution 2019-11-15 - 03

Sur proposition de madame Diane Demers, appuyé par monsieur Marc Lavigne et résolu à l'unanimité d'adopter le bordereau de dépenses des chèques no 18 à 35. Le chèque no 26 a été annulé pour erreur d'impression et le chèque no 29 a été signé et remis à madame Pascale Girard pour respecter le délai de 14 jours exigé par la CNESST en lien avec l'accident de travail du 25 octobre dernier.

5. PROGRAMME DE GESTION DES MÉDAILLES – ENTENTE AVEC EMILI.NET

Résolution 2019-11-15 - 04

Attendu que la politique de gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré un contrat de moins de 35 000\$;

Attendu qu'Emili.net a déposé à la RISAVR une proposition par courriel le 8 octobre dernier concernant l'utilisation de son logiciel de gestion des médailles pour l'année 2020, au même tarif que 2019, soit 0,10\$/citoyens au montant total 14 218\$ à compter du 1er janvier 2020,

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Vicky Langevin, appuyé par monsieur Normand Varin et résolu à l'unanimité

Que le conseil octroi à Emili.net le contrat l'utilisation de son logiciel de gestion des médailles pour un montant de 0,10\$/citoyen pour une période de 2 ans, conditionnellement à ce que;

Emili.net fasse parvenir tous les six mois les données informatiques liées aux utilisateurs de la RISAVR

Emili.net reconnaisse la propriété des données à la RISAVR

Et d'autoriser madame Madeleine Daoust, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Martin Dulac, président, à signer ledit contrat et tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

6. ACQUISITION DES ACTIFS DU SAVR

Résolution 2019-11-15 - 05

Considérant qu'il a été prévu que la RISAVR acquiert les immobilisations des SAVR à leur valeur nette comptable

Considérant que cette valeur a été établie à 257 602 \$ au 5 octobre 2019 à partir des chiffres audités au 31 décembre 2018, des calculs préparés par Madame Stéphanie Letarte, vérificatrice aux livres et contractuelle des SAVR, révisés par le comité des trésoriers

Considérant que les taxes à payer doivent être facturées sur la juste valeur marchande des immobilisations, soit 469,104\$,

En conséquence

Sur proposition de madame Diane Demers, appuyé par monsieur Normand Varin et résolu à l'unanimité

Que la RISAVR acquiert les immobilisations aux SAVR-du-Richelieu au montant de 257 602 \$.

Que les taxes à inclure soient celles basées sur la juste valeur marchande, soit 469,104.00 \$ et s'élèvent à 23 455.19 \$ pour la TPS et à 46 793.10 \$ pour la TVQ, pour un total de 327 850.29 \$ pour la cession de ses immobilisations.

7. 2E PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Pas de questions

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution 2019-11-15 - 07

Sur proposition de monsieur Normand Varin, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux, et résolu à l'unanimité de lever la réunion. Il est 9h27.

La prochaine réunion est prévue le 20 décembre 2019.

Martin Dulac
Président

Madeleine Daoust
Secrétaire-trésorière